

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 3 109 057 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3742-3752, RUE JOLLIET)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 16 avril 2024, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 24-03.

Nature et effets :

La propriétaire du lot 3 109 057 du cadastre du Québec (M^{me} Chantal Trépanier – 3742-3752, rue Jolliet) demande une dérogation mineure afin de construire, en cours avant secondaire, un escalier fermé menant au logement résidentiel situé au sous-sol.

Raisons :

Le tableau 20 de l'article 8.1 du Règlement de zonage n° 1324 stipule qu'un escalier fermé menant au sous-sol n'est pas autorisé en cour avant et en cour avant secondaire.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 3 109 057 du cadastre du Québec (M^{me} Chantal Trépanier – 3742-3752, rue Jolliet).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 20^e jour du mois de mars 2024.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière